NEW BRUNSWICK BEEKEEPERS ASSOCIATION

ASSOCIATION DES APICULTEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK



The New Brunswick Beekeeping Association

The New Brunswick Beekeeping Association is the provincial group that represents beekeepers. The NBBA has a membership that includes commercial and hobby beekeepers from across NB, as well as other people interested in the Association and its activities. The Association supports the industry and its participants by acting as the voice of the industry to the provincial government. The NBBA provides direct training and education opportunities for beekeepers through its annual convention with featured speakers and exhibits. The association also holds or supports beekeeping seminars and field days that offer opportunities to meet with fellow beekeepers for the exchange of experiences and ideas.

The NBBA Student Scholarship

The New Brunswick Beekeepers Association Scholarship is a merit award given annually at the discretion of the board. The amount of the award is \$500 per successful applicant. The criteria are listed below.

Criteria

An applicant must demonstrate support of the NBBA through your current membership of the NBBA directly or an immediate family member (1st degree).

The primary residence of the applicant will be New Brunswick (students can be studying outside the province).

Applicant must be enrolled in post secondary education at a recognised institution, college, university.

Applicant must demonstrate a general interest in beekeeping through direct participation and or family association.

The applicant's course of study must be related to beekeeping, e.g. agricultural or biological science, and undertaking or participating in research which will contribute positively to the beekeeping or pollination industry of eastern Canada.

NEW BRUNSWICK BEEKEEPERS ASSOCIATION

ASSOCIATION DES APICULTEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Application process

The completed application must be submitted by January 1 to the Scholarship Committee of the New Brunswick Beekeepers Association. The application must be a written document (details below), demonstrating that the potential recipient meets the criteria outlined above as well as:

- Applicants must submit a written essay, not to exceed 500 words, outlining how their background and education will contribute to the NB beekeeping industry. This should include accomplishments and future goals related to the honey bee or pollination industry.
- Attach a current resume
- Attach a high school transcript and / or university transcript

Selection Process

The scholarship will be awarded at the discretion of the NBBA Board. Selected applicants may be invited for an interview. Applications must be submitted prior to January 1. Applications will be reviewed by the committee and the successful recipient will be contacted directly by March 1. A public announcement will be made during the NBBA Annual General Meeting. Scholarship recipients may be invited to present at a public event hosted by the NBBA (e.g. AGM).

Applications are submitted to: secretary@nbba.ca

NEW BRUNSWICK BEEKEEPERS ASSOCIATION

ASSOCIATION DES APICULTEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK



L'Association des apiculteurs du Nouveau-Brunswick

L'Association des apiculteurs du Nouveau-Brunswick est le groupe provincial qui représente les apiculteurs. L'AANB compte parmi ses membres des apiculteurs commerciaux et amateurs de partout au Nouveau-Brunswick, ainsi que d'autres personnes intéressées par l'Association et ses activités. L'Association soutient l'industrie et ses participants en agissant comme la voix de l'industrie auprès du gouvernement provincial. L'AANB offre des possibilités de formation et d'éducation directes aux apiculteurs par le biais de son congrès annuel avec des conférenciers et des expositions. L'association organise ou soutient également des séminaires apicoles et des journées sur le terrain qui offrent des occasions de rencontrer d'autres apiculteurs pour l'échange d'expériences et d'idées.

La bourse d'études de l'AANB

La bourse d'études de l'Association des apiculteurs du Nouveau-Brunswick est un prix d'excellence décerné annuellement à la discrétion du conseil. Le montant de la bourse est de 500 \$ par candidat retenu. Les critères sont énumérés ci-dessous.

Critères

Un candidat doit démontrer son soutien à l'AANB par son adhésion actuelle à l'association ou par celle d'un membre de sa famille immédiate (1er degré).

La résidence principale du demandeur sera le Nouveau-Brunswick (les étudiants peuvent étudier à l'extérieur de la province).

Le candidat doit être inscrit à un programme d'enseignement postsecondaire dans un établissement, un collège ou une université reconnue.

Le demandeur doit démontrer un intérêt général pour l'apiculture par une participation directe et/ou une association familiale.

Le programme d'études du candidat doit être lié à l'apiculture, par exemple les sciences agricoles ou biologiques, et entreprendre ou participer à des recherches qui contribueront positivement à l'apiculture ou à la pollinisation de l'Est du Canada.

Processus de candidature

La demande dûment remplie doit être soumise au plus tard le 1er janvier au Comité des bourses d'études de l'Association des apiculteurs du Nouveau-Brunswick. La demande doit être un document écrit (détails ci-dessous), démontrant que le bénéficiaire potentiel répond aux critères décrits ci-dessus ainsi que les suivants :

- un essai écrit, ne dépassant pas 500 mots, décrivant comment leurs antécédents et leur éducation contribueront à l'industrie apicole du Nouveau-Brunswick. Cela devrait inclure les réalisations et les objectifs futurs liés à l'industrie de l'abeille domestique ou de la pollinisation;
- un curriculum vitae à jour;
- un relevé de notes d'études secondaires et/ou un relevé de notes universitaires.

NEW BRUNSWICK BEEKEEPERS ASSOCIATION

ASSOCIATION DES APICULTEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Processus de sélection

La bourse sera attribuée à la discrétion du conseil d'administration de l'AANB. Les candidats sélectionnés peuvent être convoqués à une entrevue. Les demandes doivent être soumises avant le 1er janvier. Les demandes seront examinées par le comité et le lauréat sera contacté directement d'ici le 1er mars. Une annonce publique sera faite lors de l'assemblée générale annuelle de l'AANB. Les récipiendaires de bourses peuvent être invités à faire une présentation lors d'un événement public organisé par l'AANB (par exemple, l'AGA).

Les demandes doivent être adressées à l'adresse suivante : secretary@nbba.ca